



Achat immobilier en indivision

Par **scaleo**, le **04/01/2010 à 10:28**

Bonjour,

Ma question porte sur un achat en indivision. Mon amie et moi souhaitons acheter une maison en indivision car nous ne sommes pas mariés. Les droits de chacun vont être certainement de l'ordre de 30% mon amie et 70% moi.

J'aimerais savoir si on peut prendre un prêt immo chacun sur notre part d'achat ? et auquel cas si elle peut donc bénéficier du prêt à taux 0 etc ... (je pense qu'elle passe au niveau des critères). ?

Je suis divorcé et j'ai 2 enfants, peut on aussi en indivision laisser l'usufruit du bien au concubin ?

Merci de me répondre, cdt.

Par **fabienne034**, le **04/01/2010 à 12:17**

Bonjour,

l'indivision est compliquée quand on veut en sortir et pour la gestion s'il n'y a pas d'entente parfaite

pour les problèmes d'héritage et d'usufruit, sans vous marier, le pacs semble être la meilleure solution, vous pourriez alors prévoir vos situations respectives.

Pour tout savoir sur le Pacs :

<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>

Il y a aussi la possibilité d'une SCI si la valeur du bien est assez importante.

Pour tout savoir sur les SCI et les sociétés:

<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>